



Rapport Éducation Pour une école de la transmission

Janvier 2015 - Pôle Études de Sens Commun

LA DROITE QUE NOUS VOULONS PROTÈGE L'ÉCOLE DANS SA MISSION PREMIÈRE : INSTRUIRE

Elle n'accepte pas que les savoirs fondamentaux soient négligés au profit d'un « pédagogisme » idéologique et démagogique

La droite doit faire du lire-écrire-compter la priorité absolue de l'École, et de l'éradication de l'illettrisme à l'entrée en 6ème un impératif. Il faut réaffirmer la mission principale de l'Éducation nationale : transmettre des connaissances.

Elle ne laisse pas l'État se substituer aux parents dans l'éducation de leurs enfants

L'Éducation nationale ne peut prétendre remplacer les parents ou leur faire concurrence, elle leur est complémentaire : il faut les associer davantage au projet éducatif de l'enseignant et collaborer avec eux. La droite doit veiller à ce que l'École cesse d'être le lieu d'expérimentations idéologiques.

Elle promeut le mérite, l'excellence, et vise l'épanouissement de chaque talent

Nous voulons une droite qui mette fin à la politique de nivèlement par le bas et à l'égalitarisme primaire qui freine toute progression. Elle réforme le système éducatif en diminuant le poids des services centraux et académiques afin de réinvestir les moyens sur les ressources humaines enseignantes. Elle revalorise le statut et la rémunération des enseignants, restaure leur autorité et leur laisse plus de liberté dans le choix de leur méthodologie. Elle accorde une plus grande autonomie aux établissements secondaires et rompt avec la mythologie d'un enseignement unique, dispensé à des élèves indifférenciés, par des professeurs interchangeable sur tout le territoire.

La Droite Que Nous Voulons
Manifeste de Sens Commun

Introduction

« L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité et, de plus, le sauver de cette ruine qui serait inévitable sans ce renouvellement et cette arrivée de jeunes et de nouveaux venus. C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler le monde commun. »

Ainsi Hannah Arendt conclue-t-elle son essai sur *La Crise de l'éducation*, publié en 1961 mais plus que jamais d'actualité.

L'École de notre pays traverse en effet une crise majeure : les résultats alarmants des enquêtes internationales, l'illettrisme endémique (20% des élèves touchés à l'entrée en 6ème), le décrochage de masse (150.000 jeunes par an), ou la désaffection pour les métiers de l'enseignement, attestent que **l'Éducation nationale assume de plus en plus difficilement son rôle de transmission.**

La première raison tient à la massification du système éducatif. Il était impensable de gérer la masse comme on gérait naguère une élite. L'institution scolaire, tout en grossissant (son budget, en euros constants, a presque doublé depuis 1980), n'a pas su se décentraliser, et s'est donc bureaucratisée à outrance. L'Éducation nationale doit aujourd'hui gérer plus de 800.000 professeurs et 220.000 personnels non-enseignants : elle est le **quatrième employeur mondial national**, après l'armée chinoise et les chemins de fer indiens. La Cour des comptes y pointe régulièrement une gabegie humaine et financière, au sein de laquelle **personne n'est en mesure d'assumer des responsabilités** : ni les parents, qui ne peuvent choisir l'établissement où inscrire leur enfant, et sont dès lors enclins à se comporter en consommateurs d'école ; ni les professeurs, qui ne choisissent pas leur lieu d'affectation, et n'adhèrent donc pas forcément au projet éducatif censé les mobiliser ; ni les chefs d'établissements, qui ne choisissent pas leur équipe pédagogique, et ne peuvent donc être véritablement garants de la réussite des élèves qu'ils accueillent.





Par ailleurs, depuis 40 ans, l'École est devenue le champ d'expérimentation idéologique de pédagogues soi-disant progressistes qui ont ruiné, non seulement la transmission, mais la di-

gnité même du savoir. Le sentiment de déclassement des professeurs, recrutés pour leur expertise dans une discipline précise, auxquels on demande désormais de « créer des dynamiques de groupes », de passer avec les élèves des « contrats d'objectifs pédagogiques », en est la conséquence immédiate. La centralisation joue encore un rôle ici, car quand les mauvaises réformes sont passées, elles sont passées partout. **L'École a perdu de vue le lire-écrire-compter, ainsi que l'histoire du pays dont elle avait en charge l'avenir.** On se retrouve aujourd'hui avec des bacheliers qui ne savent pas écrire correctement.

Tous ces dysfonctionnements continuent à être récupérés par une certaine idéologie. Si cela va mal, c'est que l'État ne donne pas assez de moyens, qu'il n'y a pas assez de professeurs, qu'il n'y a pas assez de classes, pas assez d'ordinateurs... Bien souvent, toutefois, il y a beaucoup d'ordinateurs, peu d'élèves dans les classes, beaucoup de professeurs... Le choc du réel frappe tous les esprits honnêtes, mais la taille de la corporation est telle que ses représentants vivent dans un milieu fermé ; l'air extérieur ne passe pas.

Cela pose le problème de la réformabilité du système scolaire ; l'histoire récente tend à montrer que l'Éducation nationale n'est tout simplement plus réformable par elle-même. Seule une volonté politique extrêmement déterminée, utilisant au besoin le levier du référendum, sera à même d'initier une transformation à la hauteur des enjeux éducatifs de notre pays. En d'autres termes, nous appelons la droite à **faire de la question éducative une absolue priorité.**





Nos propositions sont regroupées en grands thèmes. Chaque proposition fait l'objet d'une notation sommaire. Celle-ci se veut plus une manière de s'assurer que la proposition est réaliste qu'un moyen de classer les propositions.

Ambition 	Nouveauté 	Coût 	Acceptabilité 
<ul style="list-style-type: none"> • Envergure • Difficulté de mise en œuvre • Faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Créativité ou déjà-vu • Obstacles dans le passé 	<ul style="list-style-type: none"> • « + » quand cela rapporte • « - » quand cela coûte 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement de l'opinion et des lobbys • Possibilité de compromis

Proposition n°1

Réussir la transmission des savoirs

Il s'agit pour l'école de transmettre à terme la responsabilité du monde aux jeunes générations, afin que celles-ci puissent faire usage de leur liberté avec le discernement que permettent le savoir et l'expérience accumulés par les générations précédentes. **La transmission est donc au cœur de l'éducation.** Celle-ci doit permettre d'abord l'appropriation par l'enfant d'une culture et de savoirs d'abord reçus et non pas construits, qui lui donnent sa place dans le monde commun, sans l'assigner à un rôle décidé d'avance. À cet égard, la mise en avant actuelle du critère de compétence doit être discutée. Elle semble relever en effet d'une conception utilitariste de la personne qui conduit au culte de la performance, aux antipodes des buts premiers de l'éducation. Les compétences sont secondes, elles suivent les savoirs et les apprentissages humanisants et ne s'y substituent pas. **L'enseignement, en particulier au primaire, doit donc être recentré sur les savoirs fondamentaux indispensables à tout enfant, et leur acquisition doit être contrôlée.**





Propositions				
Lire, écrire, compter, connaître l'histoire de France ne sauraient être considérés comme des « objectifs » parmi d'autres, mais constituent des prérequis. Ces fondamentaux doivent être placés en amont de tout « socle commun ».	++	+	++	++
Les horaires du primaire seront concentrés sur ces fondamentaux : l'enseignement du français doit être préparé en maternelle de manière intensive, et en CP retrouver sa place centrale, avec un minimum de 15h hebdomadaires. La lecture, l'écriture et les mathématiques devront faire l'objet d'exercices quotidiens tout au long du primaire.	++	--	++	+
Les méthodes de lecture seront strictement alphabétiques, ce qui permettra de procéder à un test national de déchiffrage en fin de CP et de CE1, et de mettre en œuvre des dispositifs de remédiation individualisés.	++	+	-	+
Creuset de notre communauté nationale, l'histoire de France sera enseignée par le moyen du récit tout au long du primaire, en mettant en valeur sa chronologie et ses grandes figures.	++	--	++	+

<p>Les devoirs écrits réinstaurés, lorsqu'ils ne peuvent pas être réalisés dans de bonnes conditions à la maison, doivent pouvoir être réalisés à l'école dans le cadre de l'étude, proposée au primaire après le goûter, avec l'accompagnement de retraités et d'étudiants.</p>	+	-	-	-
<p>Les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes seront en priorité assurées par les professeurs, en fonction de leurs compétences et talents (sportifs, culturels, artistiques...), ce qui permettra d'augmenter leur rémunération, et le nombre d'heures dispensées.</p>	++	+	--	-

Proposition n°2

Développer l'autonomie des établissements

Le système éducatif, qui est à bout de souffle et ne repose actuellement plus que sur le dévouement de ses agents, doit être remis à plat. **Il faut sortir de la mythologie d'un enseignement unique dispensé à des élèves indifférenciés par des professeurs interchangeables sur tout le territoire.** Le poids de l'administration centrale doit donc diminuer et l'autonomie des établissements doit cesser d'être un slogan pour devenir une réalité, afin de pouvoir évaluer l'efficacité des politiques éducatives et d'en responsabiliser les acteurs. Le maillon académique, redimensionné à la faveur de la réforme territoriale, doit permettre ce transfert de compétences.

Propositions				
On passera de 30 académies à 13 ou 15 (selon la situation de l'IDF) alignées sur les grandes régions. Ces académies deviendront de véritables établissements publics régionaux, associant l'ensemble des acteurs définissant l'offre et la politique éducative sur un territoire, le Ministère ne conservant qu'un rôle de régulation.	++	+	++	+
On donnera aux académies la plus grande autonomie dans la gestion de leur budget, ce qui aura pour conséquence de diminuer drastiquement le poids des services centraux et ministériels. Les académies contractualiseront en amont avec le Ministère, en aval avec les établissements, ou réseaux d'établissements.	++	+	++	-
Les établissements et réseaux d'établissements bénéficieront d'une grande autonomie dans la définition de leur projet. Le choix de telle ou telle pédagogie, la valorisation d'une dimension artistique, sportive, linguistique, scientifique, technologique, etc. particulière, doivent permettre le développement de projets d'établissement forts et structurés, c'est-à-dire différenciés. Cette autonomie concernera tous les choix éducatifs : horaires, encadrement, effectifs par classe, mixité, nombre de niveaux, activités périscolaires, port de l'uniforme, équipement des classes... pourvu que les objectifs visés par le contrat avec l'académie soient tenus.	++	+	+	-





<p>Pour être le garant de la réussite des élèves, et de son projet d'établissement, le chef d'établissement sera autonome dans le choix de son équipe, sur sa formation continue et sur la gestion de sa masse salariale. Cela lui permettra de recruter des professeurs sur profil, expérimentés là où il en a le plus besoin, et de valoriser l'engagement de ses meilleurs éléments. Se développera aussi l'usage de recruter des candidats issus d'autres parcours professionnels, à un niveau de rémunération compatible avec leur expérience.</p>	++	-	+	-
<p>On fera des chefs d'établissement de véritables managers, inscrits sur la durée dans leur établissement, par un plan de formation spécifique des chefs actuels, par la fusion du corps des inspecteurs avec le corps des chefs d'établissement, ainsi que par le recrutement de chefs d'établissements venus du secteur privé ou associatif.</p>	+	-	-	+
<p>Un examen d'entrée en collège sera instauré, afin de s'assurer que tous les élèves ont le bagage minimum pour suivre les enseignements du secondaire. Pour les élèves en grande difficulté, un dispositif spécifique de remédiation de 2 ans sera institué, à la faveur duquel ils pourront consolider leurs bases, tout en s'ouvrant à des disciplines moins scolaires : théâtre, sport, informatique, philosophie... Ensuite, ils pourront soit intégrer le collège, en sautant éventuellement la première année, soit accéder à un enseignement préprofessionnel accessible dès 14 ans avec découverte de différents métiers.</p>	+	-	-	-
<p>Pour réduire les inégalités sociales, on multipliera les internats d'excellence.</p>	++	+	--	+

Proposition n°3

Revaloriser le métier de professeur

De nombreux professeurs accomplissent encore leur mission avec un dévouement et une conscience professionnelle admirables. Pourtant, l'effondrement du nombre de candidats aux concours de recrutement et les différentes enquêtes sur le « mal-être » des professeurs témoignent d'un réel sentiment de déclassement du corps enseignant, dont il est urgent de revaloriser la mission et de restaurer l'autorité. Cette autorité du professeur sur ses élèves est justifiée par l'antériorité de l'adulte et sa capacité à transmettre un savoir maîtrisé.

Il importe donc en premier lieu de **réaffirmer la transmission du savoir comme le cœur et la dignité du métier d'enseignant** : le rôle de l'enseignant est d'ouvrir l'élève à un monde sensé, répondant au besoin de sens des élèves, qui est antérieur à leur besoin de liberté. Par la structure même de son enseignement, le professeur rend le monde intelligible. Ce rôle implique qu'il doit être pour l'élève un modèle de vérité.

Propositions				
On prévoira un pré-recrutement précoce, à bac + 1 ou bac + 2, sur concours, des futurs professeurs des écoles, ce qui permettra de sécuriser leurs parcours universitaires et d'attirer des candidats issus de milieux défavorisés.	+	+	-	++
On mettra en place une véritable formation initiale, très pragmatique, où les futurs professeurs seront formés aux pédagogies éprouvées (Montessori...).	+	+	-	++
On transférera la formation continue des professeurs à des partenaires privés certifiés, pour une offre de qualité.	+	+	-	+
On créera un statut de coordinateur / tuteur / professeur senior en lycée, qui secondera le chef d'établissement pour sa discipline.	+	+	-	+
On décloisonnera le corps des professeurs du primaire et celui du secondaire permettant à des professeurs expérimentés de passer du primaire en collège et inversement.	+	+	+	+

On mettra fin à la double hiérarchie d'un supérieur administratif (le chef d'établissement) et d'un supérieur pédagogique (l'inspecteur), et à la progression de la rémunération limitée par l'ancienneté : les professeurs seront évalués et rémunérés par leur chef d'établissement.	++	+	-	--
Le recrutement direct par le chef d'établissement garantira la motivation du candidat pour la situation et le projet de l'équipe qu'il rejoint, en levant le frein géographique que le système de mutations actuel impose. Les professeurs pourront changer d'établissement grâce à une simple procédure de recrutement.	++	-	+	--
Le Ministère fixera un niveau de rémunération minimal pour les professeurs, celui-ci devant être élevé pour pouvoir attirer les meilleurs étudiants.	+	-	--	++
Ponctualité, présence en cours, restitution des devoirs, niveau de langage, voire même tenue vestimentaire font partie intégrante des exigences du métier d'enseignant, et doivent donc faire l'objet d'une formation initiale, puis d'un suivi par le chef d'établissement.	+	-	+	-
On redonnera aux professeurs de vrais pouvoirs de sanction, et notamment la possibilité d'exclure de cours un élève perturbateur.	+	--	+	-
Les établissements sensibles pourront avoir recours à des binômes de professeurs pour prendre en charge les classes les plus difficiles.	+	+	--	++





Proposition n°4

Éduquer avec les familles

Les nouvelles pédagogies sont en partie responsables de la dévalorisation sociale de la transmission du savoir dans l'éducation. De fait, les familles s'intéressent moins aujourd'hui qu'hier à l'assiduité de leurs enfants aux cours du matin. Elles prennent souvent le parti de l'élève quand une sanction lui est infligée par un professeur. Elles ont renoncé à attendre de l'École leur promotion sociale au fil des générations.

Pour autant, le rôle de l'École n'est pas d'arracher l'élève à ses déterminismes familiaux. L'enfant se construit sur un héritage qu'il dépasse par l'acquisition progressive de sa liberté. La gratitude envers ce qui a été donné et reçu est un facteur d'équilibre de sa personne. Il est donc important d'affirmer que **les parents restent les premiers éducateurs des enfants et qu'une refondation durable de l'École ne peut se faire qu'avec eux**. Tout autre choix est potentiellement porteur de dérives.

Mais on le voit, la distinction entre instruction (réservée à l'école) et éducation (réservée à la famille) ne fait pas véritablement sens : ceux-là même qui la défendent sont d'ailleurs souvent les premiers à mettre leurs enfants dans des établissements privés dont ils attendent des valeurs éducatives fortes. De fait, l'École doit être le cadre d'un processus d'éducation collaboratif entre la famille et l'équipe pédagogique, par l'enseignement et par l'exemplarité.

Propositions				
L'École dispensera aux parents, à la faveur des réunions parents-professeurs, un certain nombre de messages éducatifs, notamment en ce qui concerne l'importance de la lecture, de l'hygiène de vie, de la propreté, de l'accès limité aux écrans...	+	-	++	+
Une politique de prévention soutiendra cette dimension, notamment par voie d'affiches dans toutes les écoles et dans la presse grand public : sur le caractère néfaste des veillées tardives, sur les dangers de l'usage du téléphone, sur la règle 3/6/9/12 (pas de télévision avant 3 ans, de jeux vidéos avant 6, d'internet avant 9, de réseaux sociaux avant 12). Les écoles qui le désirent pourront par exemple organiser des « semaines de l'écrit (sans écran !) » en s'appuyant sur un kit pédagogique.	+	-	-	++

Des outils éducatifs seront diffusés régulièrement pour que les familles puissent accompagner les enfants dans les apprentissages : par exemple, on pourra distribuer aux parents de maternelles des livrets comportant des jeux mathématiques simples, ou de déchiffrage, pour les inciter à éveiller leur enfant, des listes de lectures, etc.	+	+	-	++
Les parents seront associés aux procédures disciplinaires mises en œuvre, de telle sorte que parents et professeurs soient les relais de l'autorité les uns des autres. En cas d'infraction grave au règlement intérieur, les parents doivent être convoqués en dehors de l'élève, puis participer dans la mesure du possible à la décision de sanction.	+	-	++	+
Pour que les sanctions redeviennent crédibles, on mettra un terme à la réintégration systématique des perturbateurs dans les établissements. On rétablira à leur intention les internats disciplinaires, en déployant le système des EPIDE (Établissements Publics d'Insertion de la Défense) vers cette population.	+	+	--	-
On valorisera auprès des parents et des élèves la réussite scolaire par le rétablissement des remises des prix & gratifications.	+	-	+	+
La carte scolaire sera abrogée, étant entendu que les établissements qui sélectionneront leurs élèves le feront avec des critères en partie sociaux, et ceux situés en zones défavorisées bénéficieront de moyens exceptionnels	++	-	--	-
On développera le tutorat entre personnes retraitées et élèves, dans le cadre de l'établissement scolaire, notamment pour l'aide aux devoirs.	+	+	-	++
On encouragera le développement d'un véritable pluralisme des fédérations de parents d'élèves.	+	+	+	+



www.senscommun.fr